



COMMUNE DE THUILLEY-AUX-
GROSEILLES

Département de Meurthe-et-
Moselle

Arrondissement de Toul
Canton Meine au Saintois

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents ou représentés :
7
Conseillers votants : 7

*Le Maire certifie que la convocation
du conseil a été faite le 14/03/2025*

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 4 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Thuilley-aux-Groseilles, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, en mairie, sous la présidence du Maire, Laurence BROQUERIE.

Présents : Laurence BROQUERIE, Christophe GENIN, Samuel GRIS, Pauline HENRY, Gibrien PARISOT, Jacques PEROUX, Amélie PEROUX

Absents : Stéphane PIERI, Thomas WECKERING

Excusés : Gabrielle HENRY

Amélie PEROUX a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 20/25 :
FONGIBILITÉ DES CREDITS 2025

Madame le maire rappelle que depuis le basculement en nomenclature M57, l'utilisation de crédits en dépenses imprévues n'est plus possible.

L'alternative à une réunion du conseil en cas de dépassement d'un chapitre budgétaire, est de fixer un taux de fongibilité des crédits qui permet de virer des crédits, à l'intérieur d'une même section, dans la limite de 7,5 % maximum des dépenses réelle de la section.

Elle précise que les dépenses de personnel sont exclues de ce dispositif et que chaque virement réalisé sera porté à l'ordre du jour conseil municipal suivant.

Après délibération, le conseil autorise Madame le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés à l'occasion du budget COMMUNE et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Amélie PEROUX

Secrétaire

Laurence BROQUERIE

Maire

